

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

# BORDEREAU DE VERSEMENT POUR RÉCEPTION DU REÇU LIBÉRATOIRE

Formulaire de déclaration de paiement du solde des 13 %

**L'École des Sciences du Cancer est habilitée à recevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage**

### VOTRE ENTREPRISE

N° SIRET

Code NAF/APE.....

Raison sociale.....

Adresse.....

CP  Ville.....

Contact.....

Courriel.....

Téléphone

### VOTRE EXPERT-COMPTABLE

N° SIRET

Code NAF/APE.....

Raison sociale.....

Adresse.....

CP  Ville.....

Contact.....

Courriel.....

Téléphone

### CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Masse salariale au 31/12/2021	Selon DADS NADS	..... €
Calcul de la <b>taxe d'apprentissage brute</b>	Masse salariale X 0.68 %	..... €
Calcul du <b>Solde</b> 13 % de la taxe d'apprentissage	Taxe brute X 13 %	..... €
<b>Subvention</b> en matériel déductible	-	..... €
<b>Bonus</b> Alternant déductible	-	..... €
<b>Montant École à verser</b>	= Taxe brute – Subvention – Bonus	..... €

À verser avant le 31/05/2022

### REVERSEMENT DU SOLDE

Au profit de l'École des Sciences du Cancer **UAI 0912408Y**

Montant ..... €

Chèque à l'ordre du l'Université Paris-Saclay/Gustave Roussy

Virement à l'Université Paris-Saclay /Gustave Roussy  
libellé du virement : TA22 Gustave Roussy

En date du .....

➔ Document à renvoyer à École des Sciences du Cancer / Gustave Roussy - 114 rue Edouard Vaillant - 94805 Villejuif Cedex

Pour toute question : ALEXIA NERFIE - Tél. + 33 (0)1 42 11 41 51- [taxe-apprentissage@gustaveroussy.fr](mailto:taxe-apprentissage@gustaveroussy.fr) - [www.gustaveroussy.fr/ta](http://www.gustaveroussy.fr/ta)